

Image not found or type unknown



# Cession de droit au bail avec fonds de commerce

Par **Feeline68**, le **09/03/2013** à **16:04**

Bonjour, je voulais savoir dans le cas d'une cession de droit au bail avec reprise du fonds de commerce, l'ancien locataire est-il ensuite complètement évincé de la nouvelle structure ? Il s'agit d'un commerce de restaurant actuellement fermé étant donné que le locataire actuel a fait "couler" son restaurant.